Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 09 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_29A-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION
n° 2021 - 10 – 29

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Renouvellement d'une mise à disposition d'un agent à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 09 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_29A-DE

La gestion et l'organisation des événementiels du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont été transférées à l'Office de Tourisme Intercommunal en 2015.

Ce transfert a été accompagné de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes pour une durée de 3 ans renouvelée.

Cette mise à disposition ayant pris fin et par demande de l'Office de Tourisme Intercommunal, il est proposé à l'organe délibérant de renouveler ladite mise à disposition pour une durée de 3 ans contre remboursement des rémunérations (salaires bruts + charges patronales). L'agent de la Communauté de Communes dédié à cette compétence, Madame Virginie NAULEAU, rédacteur principal de 1ère classe, sera donc mis à disposition de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à hauteur de 100 % de son temps de travail.

Il est précisé que Madame NAULEAU a accepté cette mise à disposition.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le courrier reçu le 6 septembre 2021 du Président de l'Office de Tourisme Intercommunal,
Vu le courrier reçu le 2 septembre 2021 de Madame Virginie NAULEAU,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la mise à disposition, à titre onéreux, de Madame Virginie NAULEAU, rédacteur principal de 1ère classe, mise à disposition à hauteur de 100 % de son temps de travail, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2021 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 09 DEC. 2021
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 09 DEC. 2021

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays Saint Gilles Croix de Vie GIVRAND

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.